



Paris, le 7 mai 2020

Monsieur Olivier Véran  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 Avenue Duquesne  
75350 Paris

- Objet : Inquiétude sur l'équilibre financier des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Monsieur le Ministre,

Lors de sa déclaration du 28 avril dernier devant l'Assemblée nationale, le Premier Ministre a annoncé la réouverture des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) dès le lundi 11 mai.

La CNAF a précisé au mois de mars les aides exceptionnelles auxquelles pouvaient prétendre ces structures durant la crise sanitaire Covid-19. Pour les EAJE employant du personnel de droit privé, le forfait est de 17€ par place fermée et par jour ouvré. Il vient compléter les aides de l'État au titre de l'activité partielle. Tous les EAJE, qu'ils aient fait l'objet d'une fermeture administrative ou qu'ils aient dû faire face à des baisses d'activité en lien avec l'épidémie les contraignant à fermer des places, sont éligibles à cette aide exceptionnelle qui est versée par les CAF au titre des places fermées.

Nous tenons à vous alerter sur le fait que ces mesures ne seront pas suffisantes pour assurer la pérennité des gestionnaires d'EAJE du secteur privé solidaire. A titre d'exemple, une micro-crèche perd environ 10% de son budget de fonctionnement pour chaque enfant absent sur un effectif de dix, ce que le mécanisme forfaitaire de 17€ ne vient que compenser partiellement (environ 50% de cette perte).

Si la gratuité de l'accueil accordée aux personnels prioritaires accueillis dans un EAJE n'est pas pénalisant sur le plan financier puisque les participations familiales non versées seront prises en charge par la Prestation de Service Unique (PSU), en revanche, ne pas facturer aux familles, sans mécanisme de compensation des heures non réalisées pour des prestations d'accueil, conformément aux instructions de la CNAF, risque de mettre en péril la continuité de l'activité de nos EAJE.

A ces difficultés, s'ajoute le risque d'absentéisme des enfants lié aux inquiétudes des familles sur le respect des strictes mesures d'hygiène sanitaire lors de la réouverture des EAJE le 11 mai. Au dire d'adhérents, moins de 40% des familles se disent prêtes à remettre leur enfant en crèche, et ce à temps incomplet. Cette situation risque d'être symptomatique d'une reprise très progressive d'activité liée au sentiment de sécurité sanitaire qu'auront les parents de confier leurs enfants à des structures d'accueil collectif. Enfin, une réouverture partielle des EAJE coûtera plus cher qu'une fermeture temporaire. D'un côté, nos gestionnaires perdraient les aides exceptionnelles mises en place tandis que de l'autre ils devraient faire face à un excès de charges par rapport au fonctionnement normal des structures (commandes d'EPI, augmentation de l'encadrement du fait des groupes de 10 enfants maximum, mobilisation de personnels logistiques, etc.).

Aussi, pour que nos réseaux d'adhérents puissent rouvrir les crèches dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de ne pas supprimer les aides exceptionnelles accordées aux EAJE de façon abrupte dès le 11 mai et d'envisager, par ailleurs, de leur accorder des aides supplémentaires pour organiser la réouverture des structures, notamment pour l'achat des Equipements de Protection Individuels nécessaires (masques, sur-blouses, sur-chaussures, gel hydro-alcoolique) mais aussi pour limiter leur déficit budgétaire qui occasionnerait de nombreuses fermetures d'établissements.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Marie-Sophie DESAULLE



Présidente de la Fehap

Jean Jacques ELEDJEM



Président de la Croix Rouge

Noëlle BUTON



Présidente de la Fnappe

Thierry BEAUDET



Président de la Mutualité  
Française

Patrick DOUTRELIGNE



Président de l'UNIOPSS